

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Les conflits en Ukraine et au Moyen-Orient ont profondément transformé les besoins de défense : drones et munitions en masse, IA, systèmes low-tech et ISR (intelligence, surveillance, reconnaissance), communications satellitaires.

Face à ces enjeux, la France a adopté une Loi de programmation militaire ambitieuse : 413 Md€ de 2024 à 2030, dont 40 Md€ pour l'innovation. Une actualisation en 2026 prévoit un effort de 36 Md€ supplémentaires.

Dans ce contexte, les Régions ont un rôle stratégique à jouer pour mobiliser les compétences locales. La Bourgogne-Franche-Comté dispose d'atouts importants : présence militaire forte (8 478 personnels, base aérienne de Luxeuil), savoir-faire historiques en nucléaire, mécanique de précision, usinage, microtechniques, plasturgie et composites.

La région compte au moins 167 entreprises identifiées dans la Base industrielle et technologique de défense (BITD). Ce chiffre peut atteindre 400 entreprises en incluant les sous-traitants.

De nombreuses PME et entreprises de l'automobile pourraient par ailleurs se diversifier vers la défense.

Cependant, l'accès au marché reste complexe pour les entreprises : opacité, certifications, habilitations, délais longs, exigences de sécurité et résilience.

C'est la raison pour laquelle la Région a décidé de mettre en place une feuille de route stratégique, reposant sur quatre axes prioritaires :

- accompagner l'effort d'investissement de l'armée en région ;
- soutenir le développement des filières industrielles de défense locales ;
- capter des marchés et projets en faisant connaître les compétences régionales ;
- mettre en place un guichet unique "Industries de défense BFC".

Cette stratégie vise à renforcer la souveraineté nationale tout en favorisant la résilience et la diversification des entreprises régionales.

Avis du CESER

Le CESER remercie le Conseil régional de l'avoir associé à l'ensemble des réunions de concertation conduites dans le cadre de l'élaboration de cette nouvelle feuille de route. Celle-ci répond à une demande formulée dans l'avis sur le rapport 2-1 de l'Exécutif régional Conventions de partenariat : Défense (mai 2025) : "La Région pourrait mettre en place une feuille de route dédiée à la défense, comme elle l'a fait pour d'autres secteurs stratégiques".

Le marché de l'armement

Le marché de l'armement européen au sens large (dépenses militaires, achats d'équipements et activité de l'industrie de défense) est actuellement en forte expansion, + 75 % depuis 2021.

Les 27 pays de l'Union européenne ont consacré environ 381 milliards d'euros à la défense en 2025, soit environ 2,1 % du PIB européen.

Si les États européens maintiennent des dépenses proches de 2,5 % du PIB, les budgets de défense pourraient atteindre 500 à 600 milliards d'euros par an vers 2030.

Les entreprises

Le CESER souligne que **les accompagnements et aides doivent être fléchés prioritairement en direction des 167 entreprises faisant déjà partie de la BITD** (Base Industrielle et Technologique de Défense). Il s'agit de les faire monter en puissance, condition indispensable pour qu'elles puissent répondre aux demandes de leurs donneurs d'ordre. Il sera nécessaire de prendre en compte l'investissement que devront faire ces entreprises (matériel, humain...) pour un juste équilibre.

Pour les autres entreprises qui ont déjà une activité liée à la défense, mais qui ne sont pas identifiées par la BITD, **il convient de les aider à se renforcer**, notamment en termes d'homologation, de certification, puis de montée en capital. Il est souhaitable d'avoir un chef de file pour les accompagner (notamment pour la montée en compétences).

L'accompagnement le plus complexe concerne les entreprises qui ne travaillent pas pour ce secteur, donc pas identifiées, et qui souhaitent répondre à certains appels d'offre. La principale difficulté vient de ce que la DGA (Direction générale de l'armement) ne communique pas sur ses besoins. Il est important d'expliquer à ces entreprises que leurs démarches ne seront payantes que sur le long terme (3 ou 4 ans).

Trois types d'aides sont nécessaires pour ces trois catégories d'entreprises.

Pôles de compétitivité

Le soutien financier aux pôles de compétitivité est un levier de développement économique indéniable, mais les aides doivent être ciblées.

Il convient aussi d'éviter les redondances entre les différents pôles et permettre aux entreprises de savoir vers lequel s'adresser.

Conclusion

Il est souligné que **la diversification vers le marché de la Défense ne doit pas être présentée comme une réponse unique et infaillible aux défis ou difficultés rencontrés par les entreprises, notamment certains sous-traitants de l'automobile**. L'urgence de leur situation n'est pas compatible avec les délais de certifications. Pour eux, d'autres secteurs sont à envisager : nucléaire, hydrogène, aéronautique ou santé, comme nous l'avons signalé dans notre avis sur le rapport 2-1 Feuille de route automobile 2025-2028 (juin 2025).

Vote du CESER : adopté à la majorité (11 contre, 13 abstentions).

Déclarations

Christelle Faivre, au nom de FSU et Solidaires

Nous votons sur l'avis du CESER, et pas seulement sur le rapport régional. Or cet avis accompagne trop largement la structuration régionale de l'industrie de défense.

Nous défendons l'emploi industriel. Mais nous refusons que l'industrie de défense soit présentée comme une réponse économique ordinaire aux difficultés des entreprises.

L'argent public régional doit prioritairement soutenir les besoins sociaux : transports collectifs, santé, logement, rénovation énergétique, formation, industrie civile et transition écologique.

L'avis ne pose pas assez de garanties sociales, démocratiques et éthiques : maintien de l'emploi, qualité des emplois, droits des salarié-es, transparence sur l'usage des fonds publics et contrôle démocratique. Solidaires et FSU voteront contre cet avis.

Martial Devaux, au nom du MEDEF BFC

Le MEDEF Bourgogne-Franche-Comté soutient pleinement cette feuille de route qui répond à un double enjeu de souveraineté nationale et de développement industriel pour notre région.

Nous saluons la démarche engagée par la Région ainsi que le travail de concertation conduit avec les acteurs économiques.

La Bourgogne-Franche-Comté dispose d'atouts industriels reconnus dans les domaines de la mécanique de précision, des microtechniques, de l'usinage, des matériaux, de l'électronique et du nucléaire.

Notre ambition ne doit pas nécessairement être de devenir un territoire d'assemblage final de systèmes de défense. En revanche, notre région peut et doit devenir une référence nationale sur les composants, sous-systèmes et technologies critiques à forte valeur ajoutée.

Nous pensons notamment aux capteurs, aux systèmes optroniques, aux composants électroniques et mécaniques, aux matériaux avancés, aux technologies de propulsion, aux logiciels embarqués et aux systèmes sécurisés.

De la même manière, le développement de la filière drones représente une opportunité importante pour notre tissu industriel. La Bourgogne-Franche-Comté a vocation à se positionner sur les briques technologiques qui composent ces systèmes plutôt que sur une logique de constructeur final.

La réussite de cette stratégie passera également par une meilleure visibilité économique donnée aux entreprises. Les PME et les ETI régionales ont besoin d'identifier clairement les marchés accessibles, les perspectives de développement et les opportunités de commandes afin d'engager les investissements nécessaires.

Nous insistons également sur l'enjeu des compétences. La montée en puissance de la filière défense nécessitera des moyens adaptés en matière de formation, de recrutement et d'accompagnement des parcours professionnels.

Enfin, nous appelons à une vigilance particulière concernant l'accès des PME aux marchés de défense. La simplification des procédures, la lisibilité des chaînes de sous-traitance, l'accompagnement aux certifications et le rapprochement avec les donneurs d'ordre seront des conditions essentielles de réussite.

Cette feuille de route constitue une opportunité pour renforcer l'ancrage industriel de la Bourgogne-Franche-Comté et valoriser les savoir-faire d'excellence déjà présents sur notre territoire.

Dominique Gallet, au nom de la CGT

"Si tu veux la paix, prépare la guerre". Cette maxime si souvent citée a-t-elle vraiment un sens ? Génocide à Gaza, invasion de l'Ukraine, tensions croissantes avec la Chine, conflits en Afrique et au Moyen-Orient...

La décennie 2020 marque l'ouverture d'un nouveau cycle d'escalade militaire, provoquant des centaines de milliers de morts et de mutilations à travers le monde. Les marchands d'armes et parmi eux, Dassault, Thalès, Safran, Naval Group, Airbus Defence et Space, mais aussi sur notre territoire Arquus, Framatome, Dixi Microtechnique ou Thermodyn profitent d'un marché juteux dans lequel les États injectent des centaines de milliards sans réel contrôle démocratique - qui seraient mieux employés à des investissements au service des populations et du droit international. Seuls 6 à 8 % des innovations militaires trouvent un usage civil, or 1 milliard injectés dans l'industrie de la défense c'est 7 000 emplois créés, contre 15 000 dans l'éducation.

Cette feuille de route "Défense" est la traduction d'une forme d'opportunisme contraint du Conseil régional vis-à-vis d'un marché qui n'a pas besoin de lui dans les faits. Les grands groupes eux se défaussent de leurs responsabilités vis-à-vis de leurs sous-traitants notamment automobile pour répondre à la casse de l'emploi annoncée. C'est dans ce cadre qu'est sollicité le Conseil régional pour palier le défaut du système et mettre à disposition de celui-ci réseau, formations et aides diverses.

Le droit à la paix, à la sécurité et à la liberté de circulation de tout être humain et des populations doit constituer une obligation fondamentale des États et des institutions internationales. La préservation de la planète et de l'humanité implique notamment d'en finir avec l'impérialisme, ses guerres et ses armes nucléaires. L'Organisation des Nations-Unies (ONU) doit reprendre toute sa place et toutes ses responsabilités afin de retrouver sa vocation première qu'est l'établissement du dialogue entre les peuples pour éviter tout conflit armé. Si nous voulons vraiment la paix, la production et le commerce des armes doivent progressivement disparaître.

Dans ce contexte, la CGT votera contre l'avis.